

Les propriétaires forestiers privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur face aux changements climatiques

par Camille LOUDUN

Le colloque « Forêts méditerranéennes et alpines face aux changements climatiques », organisé par le Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 23 septembre 2016 à Gardanne dans les Bouches-du-Rhône était principalement destiné aux propriétaires forestiers. C'est pourquoi une enquête préalable a été menée afin de connaître la position de ces derniers face aux effets du changement climatique sur leur forêt et aussi révéler leurs nombreuses interrogations.

En amont de l'organisation du colloque « Forêts méditerranéennes et alpines face aux changements climatiques » à Gardanne en septembre 2016, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené une étude auprès de propriétaires forestiers pour évaluer leur « sensibilité » à cet enjeu. L'objectif était de faire ressortir leurs questionnements, y apporter des éléments de réponses et de fournir des outils lors de la journée d'échanges.

L'étude a été menée au printemps et au début de l'été 2016. 43 propriétaires y ont répondu, soit en remplissant le questionnaire sur internet ou soit à l'occasion d'une réunion organisée début juillet. L'étude n'a donc pas une valeur statistique mais un caractère qualitatif.

Un impact visible

Près des trois quarts des propriétaires ont constaté des changements dans leur forêt : 47 % les attribuent aux changements climatiques et 23 % s'interrogent sur leurs causes (Cf. Fig. 1).

Ce constat des changements en forêt chez les propriétaires s'appuie sur leur présence en forêt. En effet, les propriétaires qui ont répondu sont en majorité des gestionnaires puisque 57 % d'entre eux ont un document de gestion durable et 14 % gèrent sans document. Ils sont donc plus impliqués que la moyenne des propriétaires régionaux et fréquentent régulièrement leur forêt avec un « œil » de gestionnaire.

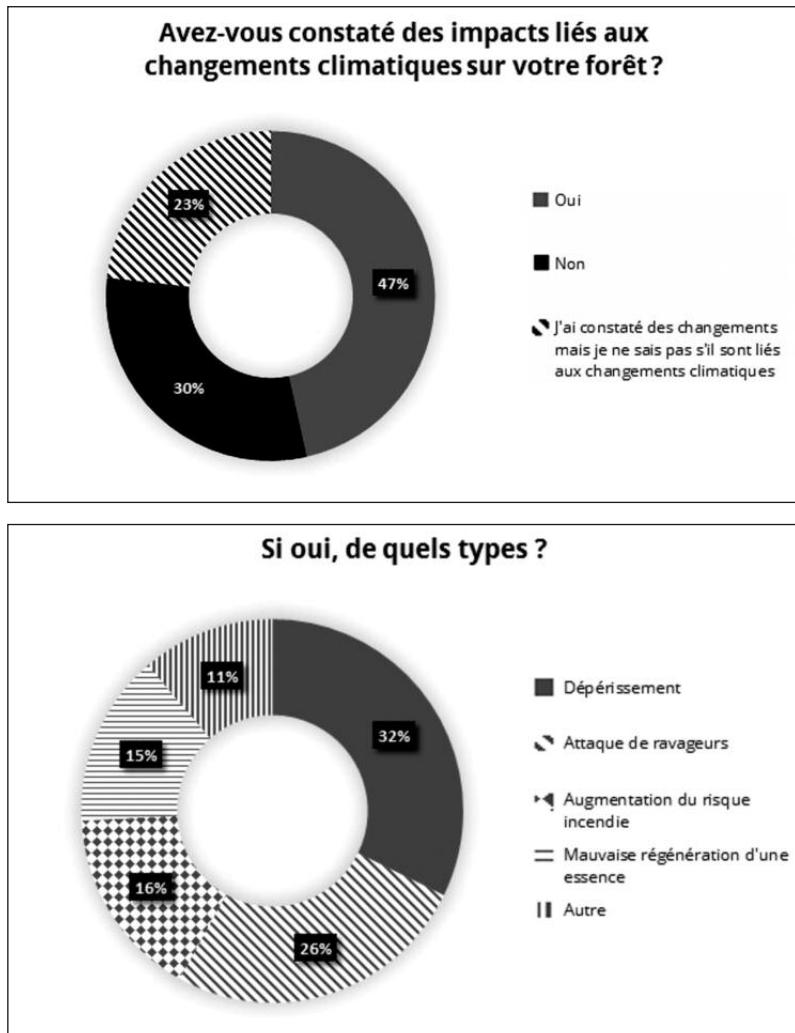


Fig. 1 (en haut) :
Constats des impacts
en forêt.

Fig. 2 (ci-dessus) :
Types de changements
constatés
par les propriétaires.

La gestion des changements

Les principaux impacts constatés (Cf. Fig. 2) sont les dépérissements d'essences (pins sylvestres et chênes pubescents notamment) pour 32 % des interrogés et les attaques de ravageurs pour 26 %. Pour ces dernières, la sensibilité des propriétaires est d'autant plus forte dans cette étude que l'hiver 2015-2016 avait vu une pullulation exceptionnelle de chenilles processionnaires, défoliant des massifs entiers dans les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence et déclenchant l'inquiétude des habitants locaux. 16 % des propriétaires ont eu à gérer des problèmes sanitaires (Cf. Fig. 3) en réalisant par exemple des coupes pour extraire des arbres morts dans les zones dépérissantes ou des arbres touchés par des ravageurs comme les scolytes.

16 % des propriétaires ont constaté une augmentation du risque d'incendie, chiffre qui aurait sans doute été plus élevé si l'étude

avait été menée après par les feux de l'été 2016. Ils sont à peu près aussi nombreux à avoir réagi en mettant en place des actions de défense des forêts contre les incendies.

15 % des propriétaires témoignent de difficulté de régénération d'une essence. On sait que la régénération par glandée du chêne pubescent pose problème dans notre région, mais les propriétaires remarquent également des substitutions d'essences ou des difficultés de régénération par recépage.

Face à ces constats, 29 % des interrogés n'ont pas adapté leur gestion de manière spécifique (Cf. Fig. 3). Les autres ont mis en place des actions d'adaptation assez variées : diminuer les risques sanitaires et d'incendie comme vu précédemment, mais aussi favoriser le mélange d'essences, réputé plus résistant et plus résilient face aux aléas climatiques, ou introduire des espèces climatiquement plus adaptées. Certains choisissent également de passer sur des sylvicultures plus « douces », type Pro Silva, pour limiter les ouvertures importantes des peuplements ou au contraire d'intensifier leur gestion pour limiter les risques dans le temps. Les propriétaires interrogés ont donc une démarche dynamique d'adaptation à ces changements constatés dans leur forêt.

L'incertitude et les coûts potentiels, freins à l'adaptation

Ces recherches d'adaptation sont le reflet d'une préoccupation des propriétaires. L'incertitude sur les impacts à court et moyen termes des changements climatiques est forte. L'augmentation du risque incendie reste l'impact le plus crant (34 %) mais le souci de la mise en péril de la multifonctionnalité des forêts ressort de manière palpable (Cf. Fig. 4).

Cette incertitude générale, à la fois sur les projections climatiques et sur les résultats des mesures d'adaptation, concerne plus d'un quart des propriétaires. Le manque de connaissances sur le sujet est aussi un frein et l'organisation du colloque « Forêts méditerranéennes et alpines face aux changements climatiques » y est une première réponse. On retrouve également des blocages traditionnels à la gestion en forêt privée : le

morcellement et la difficulté de monter des opérations seuls, problématiques qui peuvent trouver leur solution dans le regroupement, et les problèmes liés au gibier (difficulté de régénération ou de protection des plantations).

Restent les coûts des mesures d'adaptation, qui découragent 17% des propriétaires. Investir, surtout dans une situation où les risques augmentent, est très compliqué. Dans la région méditerranéenne où les revenus forestiers sont faibles, les investissements en plantation ne peuvent être induits que par une politique forestière forte avec des aides adaptées au contexte.

Il est à noter que les réglementations environnementales peuvent être reçues, à juste titre, comme bloquantes pour les plantations, notamment dans le choix des essences (certaines peuvent être climatiquement adaptées, donc pas nécessairement autochtones, et ne pas être permises dans des sites Natura 2000 par exemple). Cf. Fig. 5.

Etre un acteur de l'atténuation, une certaine prise conscience

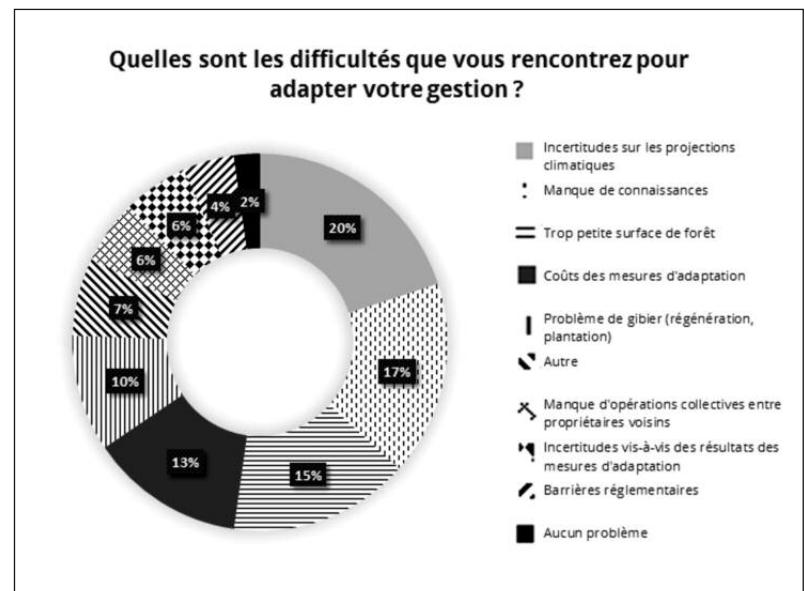
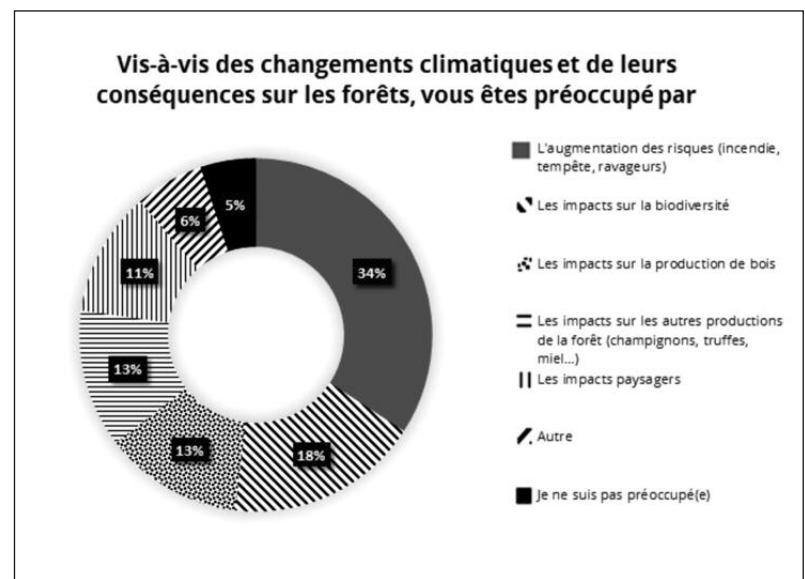
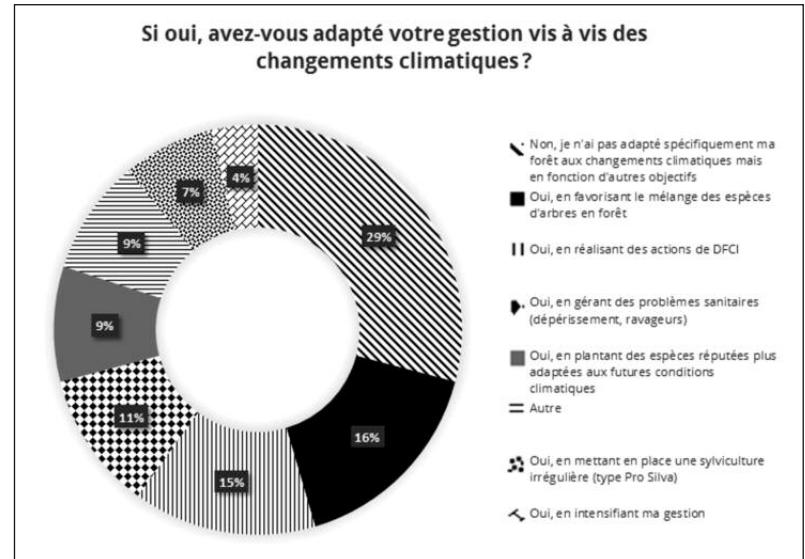
Les propriétaires sont maintenant relativement conscients de participer à l'atténuation des changements climatiques que ce soit par le stockage de carbone en forêt ou dans les produits bois, ou par la substitution d'énergie (Cf. Fig. 6). La mise en place de contrat carbone entre les propriétaires et des entreprises volontaires peuvent marquer la reconnaissance des services rendus par les forêts et leurs gestionnaires.

Ci-contre, de haut en bas :

Fig. 3 :
Adaptation de la gestion par les propriétaires.

Fig. 4 :
Les incertitudes des propriétaires.

Fig. 5 :
Les difficultés pour adapter la gestion.



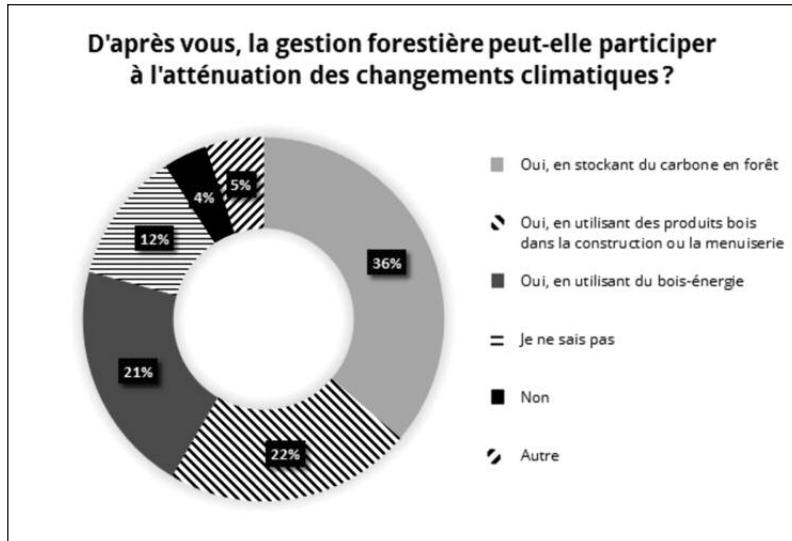


Fig. 6 :
Contribution
à l'atténuation
des changements
climatiques.

Une volonté d'action

Les propriétaires interrogés sont donc volontaires et en demande d'informations concrètes pour mettre en œuvre des actions : diagnostic, plantations... et les aides qui peuvent être mobilisées pour cela (Cf. Fig. 7).

Au final, on peut identifier plusieurs profils face à ces changements climatiques et aux adaptations qu'ils supposent :

- la réaction, en intervenant suite à un incident (tempête, incendie, ravageurs) ;
- l'adaptation aux risques (par exemple : dynamiser sa gestion et réduire l'âge d'exploitabilité, s'assurer), plus ou moins consciente de l'enjeu ;
- la pro-action (ex. : diversifier et expérimenter), qui intervient en amont pour tenter de contrer de futurs effets.

Fig. 7 :
En savoir plus pour agir.

Ces profils peuvent concerter les propriétaires en eux-mêmes mais aussi la démarche qu'ils peuvent avoir vis-à-vis d'une partie de leur forêt : certains peuvent choisir de tester des plantations sur une parcelle et préférer surveiller celle d'à côté sans intervenir. Ils sont aussi fonction de la prise de conscience ou non de l'enjeu climatique.

Des démarches locales à accompagner et à multiplier

Les propriétaires interrogés sont mobilisés : ils voient des impacts en forêt et craignent que ceux-ci empirent. La forêt est souvent un patrimoine qu'ils souhaitent transmettre. Ils ne veulent pas être spectateurs mais demandent à être informer et accompagné dans des mesures concrètes d'adaptation. Il n'en reste pas moins qu'investir dans cette perspective de changements climatiques et d'augmentation des risques est compliqué et que les aides à l'investissement ne sont pas adaptées au contexte méditerranéen avec un taux plafonné à 40 %. Il est donc nécessaire de faire évoluer cet état des choses. Heureusement, des territoires se mobilisent avec le CNPF pour permettre la signature de contrats carbone avec des entreprises volontaires et ainsi reconnaître la part de la forêt privée dans l'atténuation des changements climatiques et permettre l'investissement nécessaire. Il faut développer cet axe à l'avenir mais les politiques publiques doivent également suivre, vu le caractère d'intérêt général, environnemental mais aussi économique (sécurisation de multiples filières locales). Les propriétaires forestiers privés peuvent expérimenter et certains le font déjà. Ce qui assure une diversité de gestions, qui est et sera riche d'enseignements.

C.L.

Camille LOUDUN HAMON
Ingénieur chargée de mission
Communication
& Projets environnementaux
Centre régional de la propriété forestière
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél. : 06 74 89 18 76
camille.loudun@crpf.fr